

## PROCES VERBAL

#### DU CONSEIL MUNICIPAL DU

## MARDI 06 FEVRIER 2024

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Madame la Maire le 30 janvier 2024 conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (Article L.2121-7 à L.2121-27) s'est réuni le 06 février 2024 à 20h00 en mairie salle du conseil municipal et des mariages.

#### 1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPEL NOMINAL

Caroline GARRIGUES est désignée secrétaire de séance à l'unanimité

Sylvie LAROCHE, Maire, procède à l'appel nominal

<u>Conseillers présents</u>: Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Pierre-Alain HIRSCH, Alexis LEON, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT, Kenan KOC

<u>Conseillers absents excusés</u>: Sophie PAIN procuration à Alexis LEON, Caroline CLAVÉ, Marie DOINEL

Conseillers absents: Dior DEMEULENAERE-SENE, François NICOLAS

Le quorum étant atteint, Madame la Maire ouvre la séance.

## 2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENTE :

Madame la Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 décembre est adopté à l'unanimité.

# <u>3 – ADMINISTRATION DE LA VILLE – FONCTIONNEMENT DES INSTANCES - DECISIONS DU</u> MAIRE PAR DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### A - Budget: TARIFS COMMUNAUX 2024

Comme chaque année, il est nécessaire de fixer les tarifs communaux qui seront en vigueur à compter du 15 février 2024. Pour rappel, les tarifs peuvent être augmentés ou diminués dans la limite de 5%.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal proposent que les tarifs restent inchangés cette année.

Les tarifs concernent la location de la salle des fêtes, la location des salles communales, annonceurs bulletin municipal, droits de place voirie, cimetière.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce choix. Les délibérations sont les suivantes :

#### Délibération 2024-001 :

Considérant la délibération 2023-020 du Conseil Municipal du 07 février 2023, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs cette année et de les fixer comme suit à compter du 15 février 2024 :

Durée de la location	<u>ISNEAUVILLAIS</u>	HORS COMMUNE
	Salle + Charges	Salle + Charges
Demi-journée	142.00 € néant	218.00 € néant
Un jour	288.00 € + 60.00 €	469.00 € + 60.00 €
	Total: 348.00 €	Total : 529.00 €
Deux jours	503.00 € + 106.00 € Total : 609.00 €	757.00 € + 97.00 € Total : 854.00 €
Caution dégradation	1 500 €	1 500 €
Caution ménage	300 €	300 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de

- 1 fixer les tarifs de location de la salle des fêtes comme définis dans le tableau ci-dessus,
- 2 d'appliquer ces tarifs à compter du 15 février 2024.

#### Délibération 2024-002 :

Considérant l'utilisation des salles communales par des associations hors commune, organismes, entreprises et commerçants,

Considérant la délibération 2023-019 du Conseil Municipal du 07 février 2023, il est proposé de

#### <u>A – LOCATION OCCASIONNELLE :</u>

* Quart de journée	(2 heures)	41.00 €
* Demi-journée	(4 heures)	64.00 €
* Journée		130.00 €

Caution dégradation : 1500.00 € Caution ménage : 300.00 €

#### **B – LOCATION MENSUELLE:**

 \* Quart de journée
 (2 heures)
 130.00 €/an

 \* Demi-journée
 (4 heures)
 194.00 €/an

 \* Journée
 390.00 €/an

Caution dégradation : 1500.00 € Caution ménage : 300.00 €

## **C-LOCATION HEBDOMADAIRE**:

\* Quart de journée (2 heures) 257.00 €/an \* Demi-journée (4 heures) 519.00 €/an \* journée 1036.00 €/an

Caution dégradation : 1 500.00 € Caution ménage : 300.00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de

- 1 fixer les tarifs de locations des salles communales comme définis ci-dessus,
- 2 d'appliquer ces tarifs à compter du 15 février 2024.
- 3 d'interdire les activités de restauration dans ces locaux sans autorisation préalable des services municipaux.

#### <u>Délibération 2024-003</u>:

Considérant la délibération 2023-021 du Conseil Municipal du 07 février 2023, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs cette année et de les fixer comme suit à compter du 15 février 2024 :

<u>1/16 page</u>	1 parution	<i>75.00 €</i>
	2 parutions	120.00 €
	<i>3 et 4 parutions</i>	192.00 €
	(la 4ème parution gratuite)	
<u>1/8 page</u>	1 parution	105.00 €
	2 parutions	168.00 €
	<i>3 et 4 parutions</i>	269.00 €
	(la 4ème parution gratuite)	
<u>1/4 de page</u>	1 parution	147.00 €
	2 parutions	236.00 €
	<i>3 et 4 parutions</i>	378.00 €
	(la 4ème parution gratuite)	
<i>1/2 page</i>	1 parution	206.00 €
, _	2 parutions	330.00 €
	3 et 4 parutions	<i>528.00</i> €
	(la 4ème parution gratuite)	

1 page

1 parution 2 parutions 3 et 4 parutions 289.00 € 463.00 € 741.00 €

(la 4ème parution gratuite)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, <u>à l'unanimité</u>, de

- 1 fixer les tarifs des annonceurs du bulletin municipal comme définis ci-dessus,
- 2 d'appliquer ces tarifs à compter du 15 février 2024.

#### Délibération 2024-004 :

Considérant la délibération 2023-022 du Conseil Municipal du 07 février 2023, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs cette année et de les fixer comme suit **à compter du 15 février 2024** :

- MARCHANDS:

103 € / semestre

205 € / an

- CAMIONS de plus de 10 mètres pour la vente au déballage sur le domaine public : 26 € / jour

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de

- 1 fixer les tarifs des droits de place sur voirie comme définis ci-dessus,
- 2 d'appliquer ces tarifs à compter du 15 février 2024.

## Délibération 2024-005 :

Considérant la délibération 2023-023 du Conseil Municipal du 07 février 2023, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs cette année et de les fixer comme suit à compter du 15 février 2024 :

#### CONCESSIONS FUNERAIRES

Durée de la concession	Prix du mètre carré
30 ans renouvelables	118.00 €
50 ans renouvelables	239.00 €

Superficie :

2 m² pour une tombe simple

*3 m² pour un caveau* 

## DROITS DE SUPERPOSITION

Durée de la concession	<i>TARIFS</i>
30 ans renouvelables	<i>79.00</i> €
50 ans renouvelables	153.00 €
Perpétuelles	153.00 €

#### CASE COLUMBARIUM

Durée de concession	Prix de la case
30 ans renouvelables	491.00 €

#### **CAVURNE:**

Durée de concession	Prix de la CAVURNE
30 ans renouvelables	237.00 €

#### **VACATION DE POLICE:**

25.00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de

- 1 fixer les tarifs des concessions funéraires, des droits de superposition et de la vacation de police comme définis ci-dessus,
- 2 d'appliquer ces tarifs à compter du 15 février 2024.

## B - CONCERT FOLK DU 17 FEVRIER 2024 : DROITS D'ENTREE

La commission des affaires culturelles a programmé un concert FOLK avec le groupe « Au coin de la Rue Jean » qui est intervenu pendant la soirée de l'Armada 2023.

La date fixée est le Samedi 17 février 2024 à 20h à la salle des fêtes. La commission propose de fixer le droit d'entrée à 10 € avec une consommation gratuite.

La salle sera aménagée avec des tables pour une soirée conviviale.

Le conseil municipal donne son accord pour le tarif. La délibération 2024/006 est la suivante :

Le Conseil Municipal,

VU – l'organisation du concert Folk avec le groupe AU COIN DE LA RUE JEAN, le Samedi 17 février 2024 par la commune,

Considérant la nécessité d'encaisser les produits de l'entrée,

VU – la proposition de la commission des affaires culturelles,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1 donne son accord pour fixer le droit d'entrée au concert Folk du 17 février 2024 à 10 € avec une consommation gratuite.
  - 2 donne son accord pour le rattachement à la régie « fêtes et cérémonies »
  - 3 autorise Madame la Maire à signer le contrat avec le prestataire.

## C – <u>CNAS – DESIGNATION DES DELEGUES ELUS ET AGENTS JUSQU'A LA FIN DU MANDAT 2022-</u> 2026

La ville étant adhérente au CNAS (Comité Nationale d'Action Sociale), il est nécessaire après chaque renouvellement de mandat de désigner les délégués élus et agents pour représenter le personnel municipal.

Il est proposé de maintenir dans cette fonction Madame Marie-Pierre PADULAZZI pour le collège des élus et de désigner Madame Florence LEPRINCE, titulaire et Madame Céline LAKIEVRE, suppléante pour le collège des agents.

Le Conseil Municipal valide ces propositions. *La délibération 2024/007 est la suivante* :

Considérant que la commune d'ISNEAUVILLE adhère au CNAS et ainsi permet au personnel de bénéficier d'un large éventail de prestations,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué élus et 1 ou 2 délégués agents,

Le Conseil Municipal décide de désigner, à l'unanimité :

DELEGUEE COLLEGE DES ELUS

Madame Marie-Pierre PADULAZZI

DELEGUEE TITULAIRE COLLEGE DES AGENTS :

Madame Florence LEPRINCE

DELEGUEE SUPPLEANTE COLLEGE DES AGENTS :

Madame Céline LAKIEVRE

pour représenter la commune d'ISNEAUVILLE au sein du CNAS et autorise Madame la Maire à signer la fiche de désignation correspondante.

## D – <u>REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL</u>: <u>RETRAIT DELIBERATION 2023-053 ET PIECE ANNEXEE</u>

Madame la Maire explique que les services de la légalité de la Préfecture ont demandé le retrait de la délibération 2023-053 approuvant la modification du règlement intérieur arguant une irrégularité concernant l'article 10 pour le secrétariat de séance. En effet, il est mentionné sur le

règlement que c'est Madame la Maire qui nomme un ou plusieurs conseillers municipaux pour remplir les fonctions de secrétaire alors que selon le CGCT c'est le Conseil Municipal qui procède à cette nomination.

Le Conseil Municipal valide donc, à l'unanimité, ces retraits. <u>La délibération 2024/008 est la suivante</u>;

Par délibération N°2023-053 du 28 novembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé la modification de son règlement intérieur mis à jour suite à son installation.

Par courrier du 09 janvier 2024, reçu en mairie le 12 janvier 2024, Monsieur le Préfet a émis un recours gracieux, dans le cadre du contrôle de la légalité, à l'encontre de la délibération d'approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal en arguant qu'à l'article 10 du règlement : secrétariat de séance ; une irrégularité est constatée concernant la nomination d'un ou plusieurs conseillers municipaux pour remplir les fonctions de secrétaire.

En effet, il explique qu'au regard de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, c'est le Conseil Municipal et non Madame la Maire qui nomme un ou plusieurs conseillers municipaux pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément à la demande de Monsieur le Préfet, il convient donc de procéder au retrait de ladite délibération et du règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- De retirer la délibération 2023-053 du 28 novembre 2023,
- De retirer le règlement intérieur du conseil municipal du 28 novembre 2023 annexé à la délibération mentionnée ci-dessus
- De présenter le règlement intérieur rectifié lors de la prochaine séance du conseil municipal pour approbation.

## 4 - RAPPORTS DES COMMISSIONS:

Affaires culturelles : Rapporteur Claude HAMEL

Prochaine commission: 13 février 2024 à 18h00

Il y a plusieurs prochains évènements à préparer, elle demande l'aide et la présence de tous.

Monsieur KOC précise qu'il aimerait pouvoir assister en visio aux réunions des commissions. Madame la Maire demande aux responsables des commissions de bien vouloir proposer un lien pour chaque réunion de commissions en complément des réunions réalisées en présentiel.

#### Affaires scolaires – jeunesse : Rapporteurs Béatrice NUGEYRE et Sylvie LAROCHE

La commission s'est réunie dernièrement.

La chasse aux œufs aura lieu le 24 mars 2024. A la suite de cette animation, le CMJ procèdera aux inscriptions sous le préau de l'école élémentaire à l'aide des pochoirs stockés en mairie. Madame la Maire ajoute que Monsieur KOC l'aidera dorénavant dans l'animation du CMJ.

Concernant le centre de loisirs et la garderie, il est signalé l'importance des absences à gérer et la recherche d'un BAFA complet pour les vacances de Février.

Madame la Maire précise que la commune peut dans certains cas financer le BAFA. La commission étudiera les conditions.

#### Métropole Rouen Normandie: Rapporteur Pierre PELTIER

A l'ordre du jour du conseil métropolitain, la modification 7 du PLUI avec 2 points concernant la commune d'ISNEAUVILLE : mixité sociale et gestion de Plaine de la Ronce.

## Vie associative et sportive : Rapporteur Laurent MARCHESI

## **Evènements sportifs:**

Critérium national de Tennis de Table les 17 et 18 mai prochains avec la FDSMR (fédération du sport en milieu rural). Toutes les salles communales seront utilisées avec des animations, un traiteur et peut-être des chapiteaux au centre sportif du Cheval Rouge.

Course cycliste hommes/femmes avec l'USCBB le 02 juin : organisation importante avec fermeture d'une partie de la Rue de l'Eglise toute la journée de 8h à 18h.

Fête du Sport : 08 juin au centre sportif, orchestre réservé – voir avec le Foyer rural car date Gala de danse a changé depuis l'élaboration du calendrier des fêtes et aura lieu le même jour.

Subventions aux associations : date limite dépôt des demandes 1er mars 2024.

Monsieur MARCHESI signale qu'il y a toujours des réclamations concernant la température faible dans les salles. Celles-ci ne seront pas augmentées, il est nécessaire de modérer les consommations énergétiques.

Les rangements dans la salle des sports vont être inspectés afin de libérer de l'espace.

Monsieur MAGNANT rappelle les 10 kms d'Isneauville le 05 mai 2024.

## Affaires sociales : Rapporteur Marie-Pierre PADULAZZI

Une réunion de la commission a eu lieu mi-janvier pour dresser un bilan 2023.

Pour les projets 2024 : information pour aide à l'informatique. 14 demandes plutôt individuelles. Voir avec le CLIC et l'ADEP et envisager le lieu, peut-être la salle de réunion de l'annexe mairie.

Projet d'une soirée débat en septembre avec l'équipe mobile de sécurité comme l'an passé, le thème porterait sur la parentalité et la pédagogie.

## Développement durable et communication : Rapporteur Alexis LEON en l'absence de Sophie PAIN

La commission s'est réunie fin janvier.

Le programme de la prochaine animation ISNOVERT est bien avancé (compostage, jardin, fresque climat, partenariat avec Terra Leo, fabrication de composteur, troc graines et plantes, action des Jardins Familiaux, partenariat avec la Métropole pour animations dessin fresque et cueillette des plantes sauvages en lien avec les écoles, ramassage des déchets avec CLIN WALK (plateforme actions citoyennes) avec des actions pédagogiques et parcours fléchés)

Composteurs habitants: une réflexion et une étude sont engagées pour l'aide aux Isneauvillais pour financer les composteurs ou participation ou bons d'achats. Des échanges ont eu lieu avec les fournisseurs sur la commune. L'idée serait de montrer comment réaliser son composteur soi-même avec pourquoi pas des palettes. A étudier et affiner avant le prochain Conseil Municipal.

## Finances – Ressources Humaines: Rapporteur Alexis LEON

Des réunions de la commission vont être programmées afin d'établir un rétroplanning pour l'élaboration du budget 2024.

Ressources humaines : une personne a été recrutée à la comptabilité et le poste de responsable technique va être pourvu très prochainement.

De nombreuses candidatures reçues pour le poste de chargé de communication et évènementiel. Un premier tri sera réalisé avant de recevoir certains candidats en entretien.

#### Travaux: Rapporteur Michel BOUTEILLER

La commission s'est réunie le 26 janvier dernier.

Plusieurs points abordés : jardinières des écoles et sur la commune, programme élagage, matériel technique et programme de travaux 2024.

Le sol de la salle des fêtes va être complètement repris pendant les vacances scolaires.

#### Urbanisme - Sécurité : Rapporteur Eric MAUR

Le groupe de travail pour les travaux de la mairie s'est réuni le 21 décembre dernier avec de nombreux points abordés et de nombreuses idées. Un assistant maitre d'ouvrage va nous fournir un estimatif mission.

Sécurité : tous les marquages au sol dégradés ont été recensés par la police rurale et vont être transmis à la Métropole pour réfection.

L'étude de l'éclairage des passages piétons est en cours avec la Métropole ainsi que le déplacement d'entrée et sortie de ville sur la Route de Neufchâtel RD928.

Des devis ont été reçus pour les contrôles d'accès des bâtiments. Il sera probablement nécessaire de prévoir plusieurs tranches au vu du coût important mais indispensable.

Vidéo protection : l'étude en cours pour l'emplacement futur des caméras situées à la Poste avance bien.

Ligne 37 : réunion a eu lieu le 02 février dernier. Le rapport de la Métropole est présenté.

Monsieur KOC rappelle la dangerosité de l'arrêt Rue Augustin Fresnel, manque d'éclairage, passage piétons.

Monsieur MAUR informe le Conseil Municipal des démarches en cours pour la pose de 10 pièges à frelons asiatique sur la commune. Coût 150 €.

Place de la salle des fêtes : réflexions en cours avec la Métropole pour le réaménagement des places de parking afin d'en augmenter le nombre.

Il est rappelé la dangerosité de la sortie de la place sur la Rue de la Ronce : ce sera étudié en même temps.

Monsieur KOC rappelle le passage difficile des bus qui se croisent dans cette rue très étroite.

#### 5 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES:

CMJ: Madame la Maire précise que les enfants souhaitent organiser, après le succès du Meilleur Pâtissier, un concours de danses ainsi que des olympiades sportives et de culture générale.

Elle rappelle que 48 gâteaux ont été confectionnés par les enfants lors du 1<sup>er</sup> concours du Meilleur Pâtissier.

Ecole George Sand : elle demande l'avis du Conseil Municipal pour une subvention attribuée à la coopérative scolaire afin d'aider au financement d'une classe verte avec une nuitée pour un montant de 1 200 €. Le Conseil Municipal est favorable. La subvention sera validée lors du vote du Budget 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

La secrétaire de séance, conseillère municipale,

Caroline GARRIGUES

La Maire,

Sylvie LAROCHE